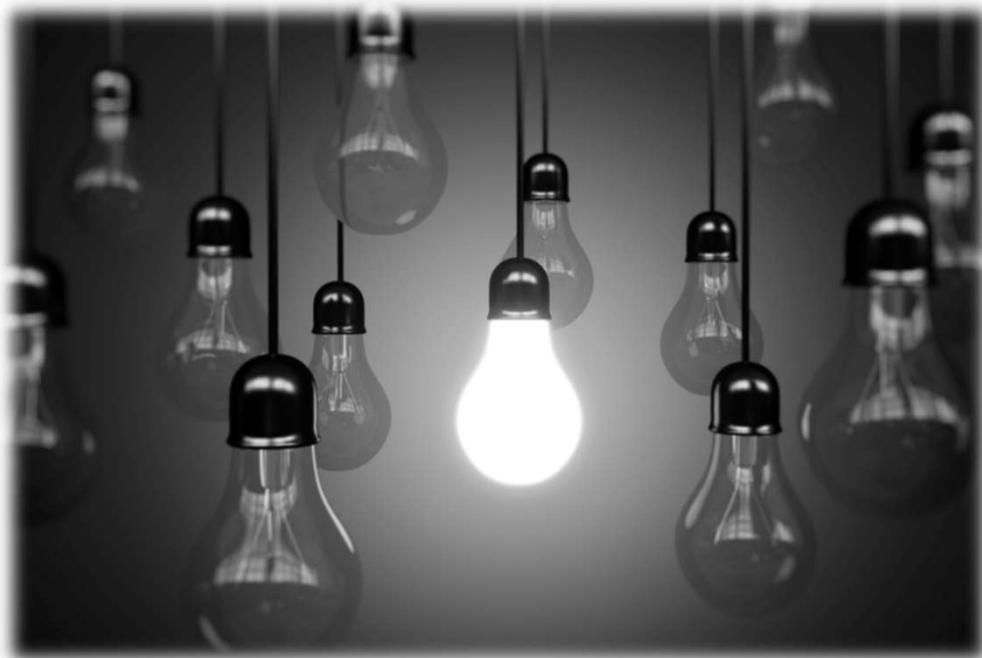


L'essentiel de l'info !

LA «FIN» DES LAMPES HALOGENES

6^{ÈME} ET DERNIÈRE ÉTAPE DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE



Au 1er septembre 2018, la dernière étape de la directive ErP, règlement CE 244/2009, entrera en vigueur.

Cette réglementation va imposer aux sources lumineuses des exigences en termes **d'efficacité énergétique** que les lampes halogènes ne peuvent plus satisfaire.

Celles-ci ne pourront donc plus être commercialisées et devront disparaître du marché dès **septembre 2018**.

De quoi il s'agit concrètement ?

Règlement



1er septembre 2018: 6e étape

Exigences Ecodesign pour lampes domestiques à flux non dirigé



Interdit la mise sur le marché des lampes en fonction de leur efficacité lumineuse



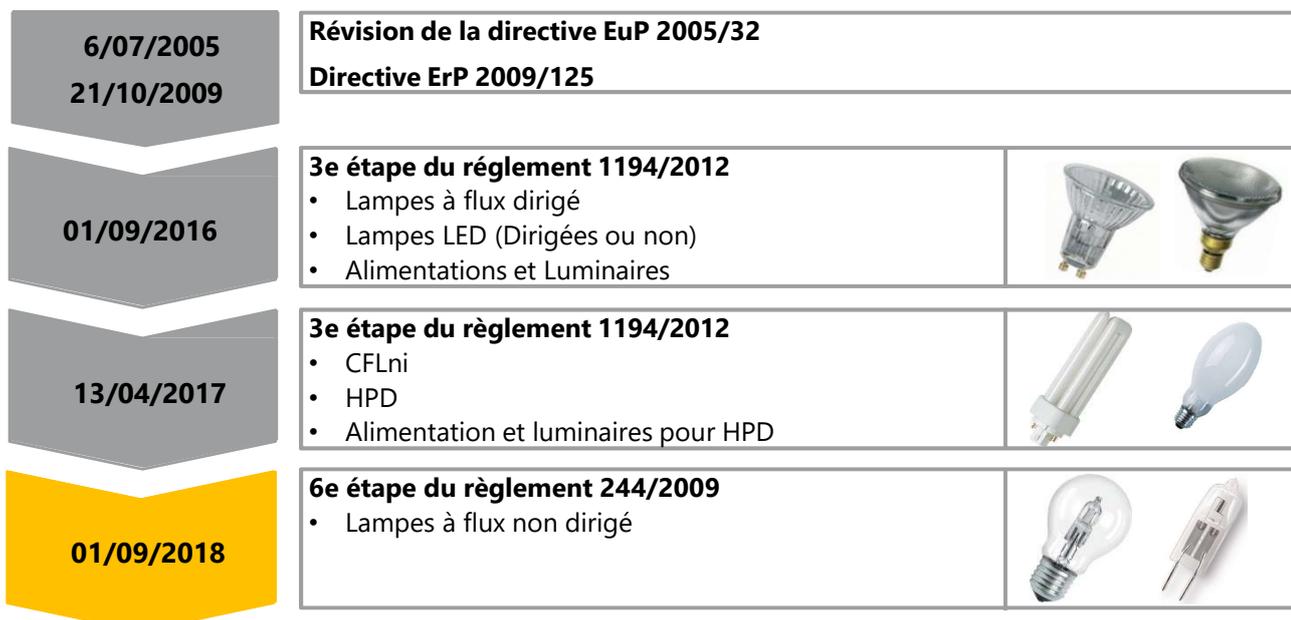
Impose des critères minimum comme la durée de vie, le temps de chauffe, le nombre de commutation possible, etc.



Lampes exclues: produits pour usages spéciaux comme les lampes de four par exemple

Aperçu

Transition



Quelles sources lumineuses sont touchées par l'interdiction?

Il est difficile d'émettre une déclaration de portée générale sur les sources lumineuses touchées par cette réglementation.

Toutefois, nous pouvons vous orienter sur les **trois catégories ci-dessous**.

Néanmoins, ces indications ne sont en rien exhaustives.

Pour les cas spéciaux, nous vous **recommandons de vous renseigner au cas par cas. Nous vous assisterons volontiers.**

1. Halogène Classique et Décore

	Produit	Bases	Puissance (Watt)	Durée de vie	classe d'efficacité énergétique	
	Classic A	E27,B22d	20,30,46,57,77,116	2000h	D 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018
	Classic B/BW	E14	20,30,46	2000h	D 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018
	Classic P	E14/E27	20,30,46	2000h	D 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018
	Classic Globe G95	E27	46,57,77	2000h	D 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018
	Special Mirror	E14,E27	40,60,100	1000h	E 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018

2. Haloline, Halopin et Halolux

Produit	Bases	Puissance (Watt)	Durée de vie	classe d'efficacité énergétique	
	R7s	48,80,120, 160,230,400, 750,1000, 1500,2000	2000h	C/D 	Exemptées
	G9	20,33,48.60	2000h	D 	Exemptées
	E27,B15d	40-205W	2000h	D 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018
	E14	25,40,60	2000h	D 	Exemptées

3. Halostar

Produit	Bases	Puissance (Watt)	Durée de vie	classe d'efficacité énergétique	
	G4, GY6.35	10,20, 35, 50,75*	4000h	B/C 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018
	G4, GY6.35	20,50, 100, 150	2000h	C 	Interdites de mise sur le marché européen au 1er septembre 2018

*75W en cours d'évaluation

Suite des lampes halogènes 2018

qu'est-il prévu?

Les sources lumineuses LED n'ont cessé de se perfectionner ces dernières années. Elles offrent aujourd'hui de bonnes alternatives qui brillent notamment par une **haute efficacité énergétique** et dont le prix ne cesse de baisser.

En 2016, l'ajournement de l'interdiction générale a été justifié par l'argument, parfois mis en doute, que la technologie LED n'était pas suffisamment avancée pour remplacer l'halogène.

Ceux qui se sont déjà équipés ou informés sur le sujet savent pourtant que depuis, les LED ont bien évolués.

Non seulement la qualité de l'éclairage s'est améliorée, mais **l'apparence des ampoules à LED ressemble de plus en plus à celle des lampes à incandescence classiques.**

D'autres points faibles tels que la capacité de variation médiocre ont eux aussi été corrigés.

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu des différentes sources lumineuses alternatives que nous disposons d'ores et déjà en stock.



ESENCIAL énergies

À votre service

Nos prestations clés en main

- ✪ Conception
- ✪ Étude
- ✪ Conseils
- ✪ Installations
- ✪ Programmation
- ✪ Contrôles / Mesures
- ✪ Maintenance durant le cycle du bâtiment
- ✪ Service d'intervention 24h/24

Siège

Rue Edouard-Verdan 2
1400 Yverdon-les-Bains
Tél.: 024 445 26 12
✉ info@esencialenergies.ch
www.esencialenergies.ch



24H / 24 7j / 7
SERVICE D'INTERVENTION



+41 24 445 26 12
CONTACT DIRECT